## EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARAREN ALDIZKARIA, POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE AU PAYS BASQUE

## Nun da autonomia hein ona?





Autonomiaren definizioa begiratzen badugu, pertsona edo sistema batek bere baitatik aitzinatzeko duen gaitasuna dela ikasten dugu. Laborantzaz mintzo girelarik, autonomia bazkaren, hazien, onkailuen ala ongarriaren, teknologiaren edo zergatik ez energiaren aldetik etortzen ahal da.

Azken hamarkadetan, etxaldeetako autonomia ahulduz joan da berezitzearen, handitzearen eta produktibitatearen gatik. Onartu ala ez, aspalditik erdietsi oreka hautsi da.

Erreferentzia frango nahasiak diren garai huntan, gogoeta sakon baten eremaitea sekulan baino garrantsitsuagoa agertzen da. Indar horren berreskuratzeko, etxaldeetako ahal guziak baliatu behar dira bainan bide horretan galdera ainitz agertzen ahal da. Hazkuntzaren kasuan, eremua handitu behar den edota bazkaren kalitatea hobetu, mendia baliatu, kabalen kopurua ttipitu, arrazaz aldatu, zuzenki saldu... edo landare ekoizpenentzat mota onekin ari giren, merkatuetan saldu behar dugun ala ez, transformatu, dibertsifikatu, biologikoan aritu...

Denentzat argi den gauza bat, ez da inbertitzeko garai hoberena materialen prezioa ala bankuko interesen tasen heina ikusiz. Elkartasunak eta besteekilan aritzeak autonomia lortzeko laguntza ekartzen ahal dauku ere. Orain arte material batzu Cuma edo auzo batzuen artean erosi izan badira, azken hilabeteetan trakturrak ere batzuen artean partekatzea aipatzen da. Dudarik ez, oraindik aitzina, gisa hortako ideia gehiago sortuko direla, ekonomiak alde guzietatik egin behar baitira leporaino hartua izan aitzin. Betidanik, garai dorpeetan dira asmakuntza politak bururatu.

Egoera berezi hori ikusirik eta autonomia laborantxa herrikoiaren oinarrietariko bat denez, « Aldaketaren bideetan » sailaren hirugarren hitzordua proposatua zauzue, etxaldeetako autonomiari buruzko gogoeta batekin. Ez da dudarik gai hunek interesa sortuko duela eta laborariak hurbilduko direla geroan ere lurralde huntako etxaldeek iraun dezaten, haien erabakitzeko ahala azkartuz. Beraz ez duda eta zatozte denak Ainizarat apirilaren 7an arratsaldez.

Panpi Olaizola, laboraria eta EHLGko bulego kidea

# Quelle compatibilité entre agriculture paysanne et énergies renouvelables?



Alors que l'Etat accélère les procédures pour faciliter la production d'énergies renouvelables, il est légitime de s'interroger sur les incidences que cela peut avoir sur la souveraineté alimentaire!!

L'agriculture paysanne a pour priorité la production de biens alimentaires pour l'alimentation humaine. Elle a une caractéristique forte à travers le pétale

de l'Autonomie qui doit encourager des systèmes de production plus économes en énergie et en intrants. Elle peut par exemple contribuer à produire du gaz et de l'électricité à partir des effluents d'élevage, mais sans cultures dédiées par la méthanisation et de l'électricité par des panneaux photovoltaïques posés sur les toits des bâtiments du matériel agricole.

Dans un contexte d'inflation tant sur les prix de l'énergie que sur ceux de l'alimentation, il faut être vigilant à ce que l'encouragement à la production d'énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de celle des biens alimentaires.

Au moment où la majorité des paysans sont proches de la retraite, avec des niveaux de pension particulièrement bas, la tentation de contractualiser avec des prestataires en particuliers avec des unités de production photovoltaïque au sol, plutôt que d'installer des jeunes, pourrait être alléchante en terme de revenus et de sécurisation de fin de vie.

Quand on laisse faire le marché comme seul arbitre de nos échanges économiques, cela peut générer des effets pervers et contraires aux objectifs recherchés.

C'est pourquoi, il serait temps de redéfinir le rôle assigné à l'agriculture dans notre société dans les politiques publiques tant au niveau européen, français et aussi plus localement à l'échelle de notre territoire Pays Basque.

Francis Poineau, paysan à la retraite et membre du bureau de EHLG

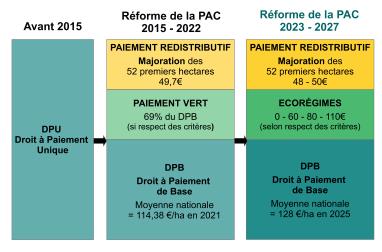


Directeur de la publication : Maryse Cachenaut Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara



# PAC 2023-2027

#### Ouid des Droits à Paiement de Base?



Architecture des aides découplées : l'activation des DPB conditionne l'accés aux autres dispositifs

#### Maintien des DPB et poursuite de la convergence

Mis en place lors de la programmation de la PAC 2015-202, le système de Droits à Paiement de Base (DPB) est une aide qui est censée assurer un revenu aux paysans et le stabiliser un minimum. Cette aide qui constitue un paiement dit découplé, lié aux surfaces et indépendant d'un type de production agricole, est maintenue.

La convergence entamée lors de la programmation précédente se poursuit, pour un rééquilibrage et une meilleure équité des aides entre paysans. L'objectif est de converger vers une valeur moyenne commune à tous estimée à 128€/ha en 2025.

Les DPB les plus faibles sont revalorisés à 70 % de la moyenne française (puis 85 % en 2025). Les DPB de plus forte valeur sont plafonnées à environ 1000 € en 2025.

Les DPB détenus au 31 décembre 2022 sont reconduits pour la programmation 2023-2027. Les années de non-activation se cumulent entre les programmations. Ainsi, Les DPB non activés durant 2 ans consécutifs sont perdus et remontent en réserve.

Notez toutefois cette évolution : les DPB ne pourront être activés que par des agriculteurs dits « actifs » et transférés qu'à des agriculteurs « actifs », puisque la nouvelle PAC prévoit que seuls ceux-ci pourront bénéficier des aides. Leur perception et une pension de retraite ne seront plus cumulables, il faudra choisir. Le paysan qui fait le choix de la retraite ne pourra pas activer ses DPB cette année et aura, s'il le souhaite, jusqu'au 15 mai 2024 pour les transférer à un agriculteur actif. Passé ce délai, les DPB non activés alimenteront la réserve nationale.

#### Comment acquérir des DPB?

L'acquisition de DPB reste inchangée pour 2023.

#### · Transfert de DPB

Le transfert de DPB peut se faire entre paysans de manière définitive (vente avec ou sans terre) ou temporaire (location avec ou sans terre), par héritage ou encore par donation à titre gratuit. Le cédant et le repreneur de DPB doivent dans ce cas compléter et signer un formulaire (à télécharger sur Télépac ou sur ehlabai.org)

À noter qu'à partir de cette année, les DPB transférés sans foncier ne subiront plus de taxation.

#### Attribution par la réserve nationale

Il est possible de se voir attribuer des DPB via la réserve, la priorité étant donnée aux jeunes agriculteurs (JA) et nouveaux agriculteurs (NA). Dans le cas d'un JA, sa demande devra être déposée dans les 5 ans suivant son installation et dans le cas du NA dans les 2 ans.

Cas spécifique des vignes : il n'y a pas d'attribution de DPB possible via la réserve pour les parcelles plantées avant le 15 mai 2013. Si la vigne est plantée après cette date, il est possible de la doter de DPB et de les revaloriser.

#### Les MAEC 2023

#### Les MAEC sur les sites Natura 2000 du Pays Basque

Lors de vos déclarations PAC, vous pourrez souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces contrats de gestion volontaires de 5 ans rémunèrent la mise en place de pratiques favorables à l'environnement. EHLG est en charge de leur animation sur les sites du Saison, Artzamendi-Mondarrain.

#### Les mesures proposées :

- Gestion des surfaces herbagères et pastorales : 51€/ha/an
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage : 72€/ha/an
- Protection des espèces : 145€/ha/an
- Préservation des milieux humides Amélioration de la gestion par le pâturage : 201€/ha/an
- Création de prairies : 358€/ha/an
- Maintien de l'ouverture des milieux : 204€/ha/an
- MAEC Ligneux : 0,8€/ml/an MAEC Fossés: 1,6€/ml/an

(N'hésitez pas à consulter le détail des mesures sur www.ehlgbai.org)

En amont, un diagnostic de terrain devra être réalisé par un animateur d'EHLG.

Vous êtes paysanne, paysan ou une entité collective (commune, commission syndicale), prenez RDV auprès d'EHLG.

Contact: Émilie Chomard, 05 59 37 18 82

#### NOUVEAU: La MAEC pour les monogastriques

Vous êtes éleveur de porcs, volailles ou palmipèdes en plein air et vous souhaitez améliorer la qualité des parcours d'élevage ? Dans le cadre des MAEC, vous avez accès à cette aide de 735€/ha de parcours par an pendant 5 ans.

#### Engagements à respecter :

- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation pour l'amélioration de vos parcours. Un technicien d'EHL'G se déplacera sur votre ferme pour l'effectuer.
- Suivre une formation au cours des 2 premières années d'engagement en fonction de vos projets : biodiversité, agroforesterie, gestion des haies, gestion des parcs et des aires d'alimentation (consultez l'agenda des formations d'EHLG sur www.ehlgbai.org).

#### Critères d'accessibilité:

- Effectifs minimaux: 15 porcs / 200 poules / 1500 poulets / 500 canards-oies
- Densité maximale à respecter :
- -5m<sup>2</sup>/canard-oie
- 2 m<sup>2</sup> / poulet
- 4 m<sup>2</sup> / poule pondeuse 83 m<sup>2</sup> / porc de + 85 kg
- Être engagé dans une ou plusieurs des démarches suivantes :
  - AB AOP IGP Label Rouge
  - HVE écorégime niveau 2
  - Vente directe

Contact: Marina Devsine, 05 59 37 18 82



# Parcours cédant : Préparer sa retraite et la transmission de sa ferme







Euskal Herriko Laborantza Ganbarak erretreta adinera hurbiltzen diren laborarien urteko ikastaroa laster berrabiaraziko du, erretreta eta etxaldearen transmisioa prestatzeko. 5 hitzordu finkatuak dira maiatzetik urrira, hainbat aspektu jorratzeko : erretreta dretxoak, etxaldea estimatzea, familia arrañamenduak, dispositibo fiskalak eta transmisio proiektua.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara relance son cycle annuel de formation pour les paysannes et paysans qui approchent de l'âge de la retraite afin de préparer la retraite et la transmission de la ferme. 6 rendez-vous échelonnés sur 6 mois permettront d'aborder tous les aspects qui entrent en ligne de compte.

En France, 200 fermes disparaissent par semaine. Seulement 50% des fermes sont reprises en l'état au moment du départ à la retraite de l'agriculteur.trice. L'autre moitié est soit absorbée par des fermes existantes ou en cours de création, soit artificialisée (source Agreste 2015). Bien que la dynamique d'installation au Pays Basque soit bonne, notre territoire connaît aussi cette tendance. L'arrêt de l'activité représente donc un moment clé où se joue l'avenir de la ferme et donc globalement celui de l'agriculture.

Parallèlement, le métier d'agriculteur se refait une réputation, comme métier qui a du sens et qui peut faire « rêver ». En 2022, 60% des personnes passées au Point Accueil Installation des Pyrénées Atlantiques venaient se renseigner pour un projet hors cadre familial (source PAIT64). Et, contrairement à l'idée reçue, la déconnexion entre les projets des futurs repreneurs et les fermes existantes à céder n'est pas si avérée. En effet, la nouvelle génération de paysan pense de plus en plus l'agriculture dans des systèmes variés et polyvalents.

Alors, qu'est-ce qui bloque ? 3 facteurs sont communément identifiés : l'accès au foncier, le montage économique (coût de la reprise et des investissements) et avant tout : des freins psychosociaux tels que l'attente d'une reprise familiale, l'attachement à l'outil de production, un système en place en déclin ou une perception négative de l'avenir du métier par exemple.

Malgré une préoccupation réelle de voir la ferme rester à taille humaine et faire vivre une ou plusieurs familles, le processus de transmission demeure donc encore complexe et méconnu pour les futur.e.s retraité.e.s.

Dans ce contexte, Euskal Herriko Laborantza Ganbara propose un cycle de 5 rencontres permettant d'amorcer la réflexion. La plupart des sujets abordés s'appliquent aussi bien pour une transmission dans le cadre familial qu'en dehors.



Visite de la ferme Soramehaka le 7 mars dernier à Baigorri. Témoignages du cédant et de ses repreneurs.

#### • Les droits à la retraite

**Mi-mai**, à Ainhice-Mongelos, demi-journée sur les droits à la retraite avec Isabelle Laclau, conseillère en protection sociale à la MSA: savoir calculer son âge de départ à la retraite, le montant, évaluer les possibilités d'activités complémentaires (parcelle de subsistance, cumul emploi-retraite), etc.

#### • La gestion du patrimoine agricole

Le mardi 6 juin, à Baigorri, avec Nadia Benesteau, juriste à EHLG.

Transmettre ma ferme : en vente ou en location. Mesurer les avantages et inconvénients des différents systèmes, en faire l'analyse au regard de sa propre situation.

Cette rencontre s'inscrit dans les démarches d'accompagnement enclenchées par la commune de Baigorri suite au diagnostic agricole réalisé sur leur territoire et les constats faits en termes d'installation et transmission.

#### L'évaluation de la ferme

Fin mai / début juin, à Ainhice-Mongelos, avec un expert foncier : comprendre quand et pourquoi faire évaluer sa ferme. Découvrir les différentes méthodes et intervenants. Savoir les appliquer à sa ferme (l'évaluation de la ferme est une étape obligatoire aussi bien HCF que dans le cadre familial).

#### • Les arrangements de famille

En septembre, à Ainhice-Mongelos, avec Christophe Gourgues, notaire: connaître les différentes formes de transmission dans un cadre familial (transmission de l'exploitation / transmission du patrimoine), les intérêts, les contraintes, et être capable de choisir les plus pertinentes pour sa ferme et ses choix. RDV individuel possible sur demande l'après-midi.

#### Les dispositifs fiscaux

En septembre, à Ainhice-Mongelos, avec Nadia Benesteau, juriste à EHLG: connaître les dispositifs fiscaux permettant d'alléger la transmission d'un bien, que le repreneur soit de la famille ou pas. Comprendre les intérêts et obligations, mais aussi les démarches et le calendrier afférent. Savoir les appliquer à sa ferme et en évaluer les bénéfices.

Dans la continuité, et pour entrer un peu plus sur les aspects humains, EHLG propose deux jours de travail centrés sur la construction globale du projet de transmission. Cette formation est proposée depuis plusieurs années sur le Pays Basque, avec des retours toujours positifs. Typiquement, lors du bilan de fin de 1ère journée, on entend : « Je suis venu un peu pour voir. Je ne savais pas trop si ce serait vraiment intéressant et si je participerais aux deux journées. Mais finalement, je sens que ça m'apporte beaucoup, je reviens demain ».

#### Deux jours pour construire son projet de transmission

**Lundi 23 et mardi 24 octobre** avec le sociologue Dominique Lataste, formateur à la transmission des fermes : préparer son projet de transmission. Que ce soit hors-cadre familial ou dans le cadre familial : les questions à se poser, les différentes étapes.

Inscription : Véronique Gelak, 05 59 37 18 82



#### **Demande des aides PAC 2023**

Les paysannes et paysans pourront effectuer leur déclaration PAC du 01 avril au 15 mai 2023. Les rendez-vous individuels débuteront le mardi 11 avril à EHLG. Des permanences seront également assurées à Urrugne, Saint-Pée sur Nivelle, Mauléon et Tardets. Prenez rendez-vous dès à présent.

Appelez-nous au 05 59 37 18 82.

#### LES PERMANENCES PAC D'EHLG

DATE	LIEU	HORAIRES
Vendredi 14 avril	<b>MAULÉON</b> (Centre multi-service)	9 h15 / 17 h
Jeudi 20 avril	SAINT-PÉE SUR NIVELLE (Mairie)	9 h15 / 17 h
Jeudi 27 avril	<b>URRUGNE</b> (Mairie)	9 h / 17 h
Mardi 2 mai	TARDETS (Centre multi-service)	9h15 / 17 h

#### **Concours des Pratiques Agro-écologiques sur le territoire Pays Basque**

L'édition 2023 du concours des pratiques agroécologiques s'est clôturée par la remise des prix lors du salon de l'agriculture à Paris. Co-organisé par EHLG sur le territoire Pays Basque, plusieurs paysannes et paysans avaient localement participé au concours, et trois d'entre eux avaient été primés. Après avoir reçu leurs prix en novembre dernier lors du salon Lurrama, ils étaient en lice pour la finale du concours général à Paris. Vendredi 3 mars dernier, Beñat Molimos est sorti 3ème lauréat dans sa catégorie.



Les lauréats du territoire lparralde étaient les suivants :

#### - Pratiques Agroécologiques Prairies Fleuries :

Lauréate : Pauline Barbé, éleveuse sur Ahaxe, zone d'estive située sur la plateau d'Iraty



#### - Pratiques Agroécologiques Agroforesterie :

Catégorie « implantation » (système implanté depuis au moins 4 ans)

Lauréat : Emmanuel Ithurbide, pour une parcelle située sur sa ferme d'Uhart-Mixe

Catégorie « gestion » (système agroforestier installé depuis au moins 10 ans) Lauréat : Beñat Molimos, pour une parcelle située sur sa ferme à Bunus

#### Et cette année?

Les inscriptions pour participer au concours des Pratiques Agroécologiques « Prairies fleuries » sont ouvertes jusqu'au **15 mai 2023.** 

Un jury composé de paysans, apiculteurs, naturalistes, techniciens agricoles, visitera les parcelles les **22 ou 26mai et 5 ou 9 juin** (selon les conditions climatiques).

Contact: Émilie Chomard, 05 59 37 18 82

### LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA FORMATION

Si votre entreprise est au régime d'imposition du bénéfice réel ou ne paye pas d'impôt, quelle que soit son activité (agricole, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société), le dirigeant peut bénéficier d'un crédit d'impôt formation pour les heures qu'il passe en formation.

Ce crédit est calculé sur la base du Smic horaire :

**1 heure passée en formation = 1 heure de Smic en crédit d'impôt**, dans la limite annuelle de 40 heures par an. Pour les GAEC, le plafond s'entend pour chaque associé.

Renseignements au 05 59 37 18 82

RAPPEL: lorsque vous suivez une formation dont le thème entre dans l'une des neuf thématiques de la politique nationale de développement agricole et rural, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement le jour de la formation et jusqu'à 3 mois après la formation. La subvention CASDAR du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation prendra en charge 50 % du coût horaire. Puis selon votre secteur, vous pourrez éventuellement bénéficier d'une aide supplémentaire (pour plus d'informations, se rapprocher des services de remplacement locaux).

La démarche est simple : lors de la déclaration unique d'embauche réalisée par mail auprès de votre service de remplacement, joignez l'attestation de formation fournie.

#### 2023/04/05 & 6, Se perfectionner à la conduite du séchage en grange, 9h30, Ainhice-Mongelos



Cette Formation VIVEA s'adresse à un public paysan déjà averti sur le sujet et sera animé par Yann Charrier (SGF Conseil) et Marina Deysine (EHLG).

- Mercredi 5 avril 2023 : Organisation de la récolte de son fourrage et bonnes pratiques, connaître les différentes phases pour organiser la récolte de son fourrage (fauche, fanage, andaînage et récolte à l'autochargeuse), savoir organiser le chantier de récolte (calendrier, matériel, etc.), connaître les bonnes pratiques à adopter lors de la récolte.
- **Jeudi 6 avril 2023 :** Optimiser un équipement de séchage en grange, évaluer la période idéale de récolte et d'engrangement du fourrage, optimiser les pratiques de fauche, fanage et d'engrangement dans le séchoir, ajuster la conduite de ventilation

Inscription: 05 59 37 18 82

# 2023/04/07, SÉMINAIRE « L'autonomie alimentaire et énergétique des fermes du Pays Basque. à quel prix ? »

Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous invite à prendre part à son séminaire « Sur les chemins de la transition » qui aura lieu le **vendredi 7 avril 2023 à 14h** à Ainhice-Mongelos.

Dans un contexte où les prix de l'énergie vont encore augmenter, les sécheresses s'aggraver... que veut dire « autonomie alimentaire et énergétique sur les fermes » ? Comment s'adapter ? Quelles perspectives ? Comment y travailler collectivement ?

À partir de la fleur de l'agriculture paysanne, nous étudierons le pétale de l'autonomie (autonomie décisionnelle, économique, technique) : améliorer ce pétale peut avoir une incidence sur celui de la « répartition ». Autrement dit, comment devenir autonome sans s'agrandir?

Cet après-midi de réflexion sera enrichie de plusieurs témoignages et de cas concrets afin de réfléchir à :

- la question de l'agrandissement (dans un contexte de PAC qui pousse toujours à s'agrandir)
- la question de l'autonomie alimentaire du bétail (autonomie protéique et alimentaire)
- la question de l'énergie: systèmes à l'herbe, charges de mécanisation, valorisation des ressources (bois énergie etc),
- l'organisation collective (séchage en grange collectif, etc.)

Le séminaire est ouvert à toutes et tous. Entrée libre.

# **CERTIPHYTO renouvellement, 9h30. Ainhice-Mongelos**



Besoin de renouveler votre Certiphyto ? Inscrivez-vous à l'une de ces journées afin de vous mettre à jour : mardi 25 juillet ou jeudi 24 août

Inscription: 05 59 37 18 82